

Valoriser le travail, équilibrer les contributions



Citation

« Les impôts sont le prix de la civilisation, dans la jungle il n'y en a pas. »_Robert Wagner, politicien américain

« Il faut demander plus à l'impôt et moins aux contribuables. »_Alphonse Allais, Extrait des Pensées

Diagnostic

L'impôt nous permet de financer à un moindre coût des services essentiels comme l'éducation, la santé, le transport, la sécurité, la protection sociale... Payer nos impôts, c'est contribuer à la prospérité commune. C'est un acte de participation et de solidarité qui permet de répondre de manière collective à nos besoins. La contrepartie est que chaque euro octroyé à l'État doit être utilisé avec une rigueur absolue. L'efficacité et l'équité du service au citoyen,

aux entreprises, aux associations et aux usagers doivent être les seuls guides de l'action publique.

Pourtant, encore aujourd'hui, notre système fiscal connaît d'importantes lacunes. Il est **injuste**, car il ne prélève pas de la même façon les sources de revenus similaires ; **inefficace**, car il n'encourage pas suffisamment le travail et l'initiative économique ; et **trop complexe**, car il est encombré par de nombreuses mesures particulières et des disparités sur les taux d'imposition qui rendent le système peu transparent et incohérent.

Le tax shift mis en place en 2015 par le gouvernement Michel n'a pas permis de réformer fondamentalement notre système d'imposition. Il a surtout détérioré les finances publiques de manière irresponsable. Le tax shift a certes diminué les cotisations sociales patronales et modifié les tranches d'imposition, mais de nouvelles taxes ont piégé les citoyens. Le système fiscal belge est resté déséquilibré. **Le tax shift est une occasion manquée, qui se résume à des cadeaux fiscaux non financés, mais n'améliore ni l'efficacité ni l'équité de l'impôt.**

Le statu quo n'est plus envisageable, des mesures doivent être prises. Tout d'abord, pour soutenir le niveau de vie, la fiscalité pèse toujours trop lourdement sur les revenus du travail. Nous devons garantir des revenus décents à chacun d'entre nous : non seulement les citoyens les plus précarisés, mais également la classe moyenne et ceux qui travaillent.

Pour autant, une nouvelle réforme qui repartirait de la structure actuelle de l'impôt des personnes physiques conduirait inévitablement aux mêmes difficultés, modifierait à la marge certains éléments du système fiscal, en étant dans l'incapacité de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et aux enjeux de demain.

Un constat analogue peut être posé concernant l'impôt des sociétés. La nécessité d'une réforme ne faisait aucun doute. Le contexte actuel et les propositions de la Commission européenne remettaient en question la stratégie belge basée sur des régimes préférentiels plutôt que sur un taux nominal comparativement intéressant. Les États, dont la Belgique, cherchent trop souvent à mettre en place des régimes fiscaux dérogatoires afin d'attirer des capitaux et des entreprises étrangères. Cela entraîne un préjudice pour le fonctionnement du marché unique, une baisse des contributions fiscales pour les États liée à la disparition de bases fiscales et, par voie de conséquence, la nécessité de faire peser davantage la fiscalité sur le travail que sur le capital, plus mobile.



Malencontreusement, la réforme de l'impôt des sociétés décidée fin 2017 par le Gouvernement fédéral est entachée par un manque de crédibilité budgétaire et ne s'inscrit pas dans un processus d'harmonisation au niveau européen afin d'améliorer le marché unique et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Cette réforme était par ailleurs inadaptée aux PME, car le taux d'imposition réduit qui leur était destiné était assorti de mesures compensatoires inacceptables dans leur chef.

Vision



Un système fiscal performant concilie équité et efficacité

La fiscalité joue plusieurs rôles distincts. Assurer le financement des services offerts à la population est probablement le premier objectif auquel nous pensons. Mais il ne s'y limite pas. L'objectif d'égalité et de **redistribution** des richesses est tout aussi essentiel. Enfin, les incitants induits par la fiscalité permettent d'influencer les comportements et d'encourager certaines activités, durables par exemple, ou au contraire de décourager les activités ayant un effet négatif sur la société. En effet, **50 % des prix sont déterminés par notre système fiscal !** Pour atteindre un système fiscal performant, nous estimons qu'il est nécessaire de concilier ces différents objectifs afin de valoriser le travail, renforcer la lutte contre les inégalités et promouvoir une société durable orientée vers le développement humain.

Un bref regard sur l'évolution de notre fiscalité montre que le modèle de base a longtemps été la globalisation des revenus, estimant que la capacité contributive de chacun doit être évaluée sur l'ensemble de ses revenus. Les objections pratiques et les conséquences économiques indésirables ont cependant engendré, au fil des années, de revenir en partie sur cette logique de globalisation et d'introduire une taxation distincte pour certains revenus, de sorte qu'aujourd'hui notre système fiscal impose, par exemple, de manière fondamentalement différente les revenus mobiliers et immobiliers.



Nous avons atteint la fin d'un processus dans l'imposition distincte de certains revenus, car ce système frappe lourdement certains revenus du patrimoine et en exempte d'autres. L'impôt globalisé devient alors un système reposant sur une assiette relativement étroite associée à des taux d'imposition élevés alors qu'une taxation plus faible répartie sur une plus grande base procure un meilleur rendement et un impôt plus efficace.

Concrètement, le cdH veut, dès maintenant, rééquilibrer le niveau des prélèvements sur les différentes sources de revenus afin de valoriser le travail et assurer une meilleure progressivité de notre système fiscal. Dès lors que nous souhaitons relever le niveau des allocations sociales, il est également indispensable de créer un différentiel suffisant entre les allocations sociales et les revenus du travail afin d'éviter les **pièges à l'emploi**. Pour ce faire, nous souhaitons relever le niveau de vie de tous les contribuables via la quotité exonérée d'impôt, tout en ciblant plus particulièrement les salaires les plus bas et la classe moyenne grâce au bonus à l'emploi (réduction des cotisations sociales personnelles) pour les salariés et au crédit d'impôt pour les indépendants et

les fonctionnaires statutaires. Un accent est également porté au soutien des familles via le relèvement de la majoration de la quotité pour enfants à charge.

Assurer le financement des mesures proposées est indispensable et assure la crédibilité de l'objectif avancé. Nous avançons dès lors des mesures essentielles en matière d'équité fiscale et d'incitations. Il s'agit notamment de lutter de manière beaucoup plus déterminée contre la fraude fiscale, la fin de l'exonération des plus-values réalisées sur les actions et autres produits financiers, ou encore l'instauration d'une taxe sur les GAFA et sur le kérosène des avions. L'objectif n'est certainement pas d'augmenter les contributions fiscales globales, mais bien de trouver un meilleur équilibre dans la répartition de l'impôt sans que les contributions n'augmentent au total.

À terme, le cdH estime que la suite logique dans l'évolution de notre système fiscal est de faire évoluer notre système d'imposition vers un système d'imposition dual, conciliant égalité et efficacité afin de bâtir un système fiscal soutenable et de qualité pour notre pays et permettant de mieux prendre en compte l'ensemble des revenus.

Un système d'imposition dual, dont les caractéristiques sont déjà présentes en partie dans le système fiscal belge actuel, scinde les revenus imposables en deux catégories. D'une part, les revenus du travail et, d'autre part, tous les autres revenus. Les revenus du travail restent soumis au barème d'imposition progressif (comme actuellement) tandis que tous les autres revenus sont soumis à une imposition proportionnelle. Ce type de système d'imposition a fait ses preuves dans les pays nordiques qui l'ont adopté au début des années '90.

Un tel système d'imposition récolte les suffrages en termes d'arbitrage efficacité-équité comme le soulève le Conseil Supérieur des Finances (CSF) dans son rapport de 2014¹ : *« en termes d'efficacité, il dispose d'intéressantes propriétés de neutralité dans l'imposition des revenus de l'épargne. Tous les revenus du travail sont taxés au même taux. Tous les revenus du patrimoine sont taxés au même taux »*. Assurer un traitement uniforme des revenus de l'épargne permet de rendre les règles fiscales plus neutres pour en réduire les distorsions affectant sa répartition. *« L'écart entre le taux d'imposition des revenus de l'épargne et celui des revenus du travail peut être justifié par le fait que la base imposable des premiers n'est pas ajustée pour l'érosion monétaire »*.

En termes d'équité, ce système d'impôt dual remet sur le même pied d'égalité tout rendement du patrimoine. Le rapport du CSF souligne à cet égard que : *« d'une part, l'équité horizontale est mieux rencontrée : deux contribuables qui ont des revenus du patrimoine de même montant, mais de nature différente, paieront le même impôt et non pas des montants d'impôts différents. De plus, vu la concentration des revenus de l'épargne dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus, une imposition uniforme accroîtra l'effet redistributif de l'impôt, quel que soit le taux² »*.

1 Conseil Supérieur des Finances, un tax shifting en faveur du travail et des bases imposables plus larges, août 2014, p.100

2 Idem, p.103.

Notre volonté est d'apporter de la **transparence** et de la **cohérence** à notre système d'imposition. Afin d'évoluer à terme vers un impôt dual, les principes suivants doivent être intégrés : un traitement uniforme des revenus du patrimoine ainsi qu'une connaissance de l'ensemble de ces revenus et une répartition des revenus du travail indépendant entre travail et capital. Nous souhaitons continuer à protéger les épargnants via l'exonération d'une première tranche de revenus, sans que cela ne soit lié à un actif déterminé.

Concernant **l'impôt des sociétés**, nous devons profiter du contexte international progressivement en mutation. Les sociétés doivent aussi payer leur juste part d'impôt. La course au moins-disant fiscal pénalise tous les États européens. Où cette course va-t-elle finir ? Nous plaidons pour une réponse européenne à ce niveau permettant d'assurer une harmonisation de l'impôt des sociétés et permettant ainsi de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.

La Commission européenne a en effet formulé une proposition d'assiette commune consolidée à l'impôt des sociétés qui mettrait un terme aux transferts des bénéficiaires dans l'Union européenne visant à échapper à l'impôt. Une solution concertée entre États doit voir le jour rapidement. Notre volonté est de mettre fin aux réticences actuellement formulées par le Gouvernement belge lors des discussions au niveau européen. La Belgique ne doit plus être un frein, mais un moteur dans la construction européenne d'un impôt des sociétés.



En parallèle, les PME restent au centre de nos préoccupations, elles qui représentent le moteur de notre économie. Elles doivent pouvoir réellement bénéficier du taux d'imposition réduit sans leur infliger des contreparties insoutenables et bénéficier d'une diminution des cotisations sociales patronales (voir fiche « emploi ») pour que le coût du travail sur les travailleurs à bas et moyen salaire soit réduit.

Priorités

Pour assurer un système fiscal performant dans une économie globalisée, il faut mettre en place une nouvelle architecture fiscale qui concilie efficacité et équité, neutralité et incitations, niveau belge et européen.

- 1. Accroître le niveau de vie de tous et en particulier pour les travailleurs à bas revenus ;**
- 2. Tendre vers un système d'imposition dual ;**
- 3. Équilibrer les sources de prélèvements pour une fiscalité durable ;**
- 4. Lutter efficacement contre la fraude fiscale ;**
- 5. Mettre en place un impôt des sociétés européen.**

Mise en œuvre

1. Accroître le niveau de vie de chacun et en particulier de ceux qui travaillent

Nous souhaitons alléger les prélèvements sur les revenus du travail qui sont particulièrement élevés dans notre pays. Nous devons porter une attention plus grande à l'impact de la fiscalité afin de garantir des revenus décents à chacun d'entre nous : non seulement aux citoyens les plus précarisés, mais également à ceux qui travaillent et disposent de faibles ou moyens salaires.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Relever la quotité exonérée d'impôt (à 10.000 euros) pour augmenter le revenu net de tous les ménages ;
- ↪ Soutenir les familles en augmentant la majoration de la quotité pour enfants à charge dès lors que celles-ci sont particulièrement confrontées au coût de la vie ;
- ↪ Augmenter le bonus à l'emploi (réduction des cotisations personnelles) et en étendre le bénéfice jusqu'au salaire médian afin de mieux valoriser le fait de travailler et lutter contre les pièges à l'emploi ;
- ↪ Augmenter le crédit d'impôt sur les bas salaires pour les indépendants et statutaires dans le même objectif ;
- ↪ Assurer la déduction fiscale des frais de formation engagés par les entreprises ou par les travailleurs, plafonnés à hauteur de 10.000 euros par an maximum.

2. Instaurer un système d'imposition dual

À terme, nous sommes convaincus que l'introduction d'un système d'imposition dual permettra à notre pays d'atteindre un système fiscal plus performant, plus soutenable, plus lisible et de qualité, conciliant équité et efficacité, et permettant d'assurer une meilleure progressivité de l'impôt.

Concrètement :

- ↪ D'une part, les revenus du travail restent imposés de façon progressive selon le mécanisme actuel ;
- ↪ D'autre part, tous les revenus du patrimoine sont taxés au même taux (revenus mobiliers, revenus nets de la propriété et plus-values nettes mobilières et immobilières) avec exonération sur l'habitation propre, par exemple à 25 % (taux actuel de l'impôt des sociétés) ;

- ☞ Les épargnants continuent d'être protégés via une exonération sur une première tranche des revenus du patrimoine, sans que l'exonération soit liée à un actif déterminé. De même, les revenus liés au domicile propre sont exonérés ;
- ☞ La pleine transparence des avoirs et la suppression du secret bancaire seront d'application vis-à-vis de l'administration fiscale, sans que cela ne nuise à la protection de la vie privée ;
- ☞ Si une marge budgétaire devait être dégagée par cette réforme, elle serait entièrement consacrée à la diminution de l'imposition sur les revenus du travail.

3. Équilibrer les sources de prélèvements pour une fiscalité durable

Pour de nombreuses avancées d'ampleur, une coordination et une volonté forte des États membres sont essentielles. Nous voulons que la Belgique continue d'être un moteur de la construction européenne, notamment pour la construction d'un nouveau modèle fiscal. L'opportunité est unique pour édifier une fiscalité environnementale, susceptible de rééquilibrer les contributions fiscales et respecter nos objectifs environnementaux. L'obligation est absolue pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Compenser, par des droits de douane ajustés, l'avantage qu'ont les producteurs de pays tiers de ne pas être soumis aux mêmes exigences sociales, environnementales ou sanitaires que celles qui s'appliquent sur les producteurs européens. Ce mécanisme « d'écluses » douanières permettrait de garantir des normes aussi élevées pour les produits importés que pour les productions locales, tout en protégeant les entreprises européennes d'une concurrence faussée au niveau international. L'introduction d'une contribution carbone sur les importations, dans le cadre d'un mécanisme d'ajustement aux frontières, pourra s'appuyer notamment sur un registre d'émissions d'application dans les principaux pays exportateurs.
- ☞ Instaurer une **taxe sur le kérosène** des avions ainsi que sur le fioul lourd des navires visant à assurer une meilleure correspondance avec le coût environnemental de ces modes de transport sur les prix des produits ;
- ☞ Instaurer une **taxe sur les transactions financières** visant à prélever un pourcentage minime sur chaque transaction au sein du marché européen ;
- ☞ Soutenir le secteur de la **réparation et du recyclage** par une fiscalité circulaire visant l'application d'un taux réduit de TVA sur le secteur de la réparation (électroménager, électronique, cycles) ainsi qu'une déduction fiscale sur le coût de la main-d'œuvre.

4. Lutter efficacement contre la fraude fiscale

Même si nous pouvons nous réjouir de certaines avancées comme la levée du secret bancaire ou l'échange automatique de certaines informations, force est de constater que la lutte contre la fraude fiscale peut encore être grandement renforcée, les montants d'évasion fiscale qui échappent actuellement à l'impôt étant évalués à 20 milliards d'euros. Il convient, par exemple, de mettre pleinement en œuvre les recommandations de la Commission parlementaire « Panama Papers ».

Concrètement, nous proposons :

- ↪ Un réinvestissement dans les services de la **justice** afin d'assurer le suivi des dossiers de fraude fiscale de manière beaucoup plus rapide et efficace, et assurer qu'un juge unique suive l'aspect tant pénal que fiscal des dossiers de grande fraude (cfr. fiche justice).
- ↪ Une **harmonisation de l'impôt des sociétés** au niveau européen (cfr. infra). La détermination d'une base imposable commune au niveau européen, tant sur la base que sur les taux, et l'instauration d'une déclaration fiscale unique permettra de répartir l'assiette imposable de l'entreprise entre les États membres sur base de critères objectifs et non manipulables. Il ne sera plus possible de recourir à des prix de transfert ou d'autres éléments pour réaffecter le bénéfice dans un pays tiers et dès lors échapper à l'impôt. L'impact de cette mesure est particulièrement élevé, vu les montants estimés de l'évasion fiscale .
- ↪ La fin totale du **secret bancaire** au niveau des pays de l'OCDE.
- ↪ Une **transparence totale** des activités des entreprises, en particulier des multinationales. Toutes les sociétés actives dans plusieurs pays doivent être assujetties à un devoir de transparence en ce qui concerne les éléments-clés de leur activité tels que le chiffre d'affaires, les bénéficiaires, les taxes payées, les subsides reçus, le nombre de personnes employées, etc. Nous proposons d'instaurer une déclaration publique de la part de ces sociétés afin d'assurer la transparence totale, mais également identifier le bénéficiaire effectif de tout paiement réalisé par une société, pour éviter que des sociétés boîtes ou lettre et autres structures artificielles soient utilisées à des fins d'évasion ou de fraude fiscale.
- ↪ Prévoir une retenue à la source sur tout paiement réalisé à l'égard de contribuables (en particulier les personnes morales) qui ne sont pas soumis à un taux effectif d'imposition de minimum 15 %.
- ↪ L'inclusion dans l'ensemble des traités commerciaux bilatéraux et multilatéraux de dispositions permettant de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale (notamment par la pleine transparence bancaire).
- ↪ L'adoption de règles plus strictes quant à l'usage des **rulings** fiscaux et la révision de la Loi sur la transaction pénale.

- ☞ Nous proposons d'assurer non seulement l'échange d'informations entre les administrations fiscales des pays de l'Union, mais aussi la constitution d'un **corps européen d'inspecteurs fiscaux**.
- ☞ Combattre les **paradis fiscaux**, en responsabilisant les intermédiaires financiers et par la transparence promue ci-dessus. La protection des lanceurs d'alerte doit également être renforcée sous le couvert d'un juge d'instruction.
- ☞ Ces mesures doivent s'accompagner d'une **réorganisation des services** de perception et de contrôle de l'impôt davantage structurés autour de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. En particulier, il s'agit de réorganiser et renforcer les services tels que le SIRS, l'ISI, l'OCDEFO...

Par ailleurs, il faut veiller à ce que **l'administration fiscale agisse en faveur du citoyen** et en particulier :

- ☞ Revoir la manière dont les contrôles sont opérés pour laisser plus d'autonomie aux agents ;
- ☞ Eviter les recours à la justice qui prolongent inutilement les procédures et privilégier les modes alternatifs de résolution des litiges ;
- ☞ Poursuivre l'informatisation pour simplifier au maximum les démarches liées aux déclarations ;
- ☞ Valoriser une attitude proactive de l'administration pour s'assurer que le contribuable ne paie pas plus d'impôt que ce qui est légalement dû, notamment au travers de l'automatisme des réductions prévues dans la législation ;
- ☞ Protéger les contribuables contre des situations où l'application rigide des règles aboutit à des situations injustes, comme la double imposition excessive, ou bien la réclamation forcée et en une fois d'arriérés d'impôt que le contribuable n'était pas en mesure de prévoir.

5. Instaurer progressivement un impôt des sociétés européen

Au niveau national, la sécurité juridique est primordiale pour les entreprises. Nous ne souhaitons pas, pour cette raison, revenir sur la récente réforme de l'impôt des sociétés. Par contre, il convient d'apporter le soutien nécessaire aux PME pour diminuer les contraintes leur permettant d'accéder au taux réduit.

Au niveau européen, les régimes fiscaux dérogatoires mis en place dans certains pays afin d'attirer des capitaux et des entreprises étrangères entraînent un préjudice pour le fonctionnement du marché unique, une baisse des contributions fiscales pour les États. Construire une convergence des régimes fiscaux sur les facteurs les plus mobiles est une nécessité pour renforcer l'intégration économique européenne et lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscales nuisibles.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Assouplir les conditions permettant l'octroi du taux réduit d'imposition aux PME, notamment quant à la rémunération minimale ;
- ↪ Mettre en place une juste contribution des géants du numérique (taxe GAFA) en attendant une réforme globale de l'impôt des sociétés au niveau européen ;
- ↪ Supprimer la taxe « carat » qui permet au secteur diamantaire d'être imposé sur base de son chiffre d'affaires et non de son bénéfice, et soumettre les activités concernées à l'impôt des sociétés ordinaire ;
- ↪ Appliquer immédiatement une base imposable commune dans l'ensemble des pays européens (en application de la proposition ACCIS) dans le but d'aussi bien avancer dans la construction du marché intérieur, de lutter contre les déplacements de bases imposables et réduire les charges administratives ;
- ↪ Faire converger simultanément les taux d'imposition en déterminant un « serpent fiscal européen » qui déterminera un niveau maximal et minimal au sein duquel les taux d'imposition doivent se situer ;
- ↪ À terme, établir un impôt des sociétés européen identique et pleinement harmonisé (éventuellement complété d'additionnels nationaux).